

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

DATE DE
CONVOCATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE

Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND

Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON

Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF

Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND

Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard BELLENGIER**Délibération n°04/37– 04/2026**

Objet : Marchés publics – Travaux d'aménagement du parking du Collège Henri Durez – Lancement de consultation par procédure adaptée

**Objet : Marchés publics
– Travaux
d'aménagement du
parking du Collège
Henri Durez –
Lancement de
consultation par
procédure adaptée**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2123-1 ;

Vu le projet de création d'un parking entre le complexe Henri Durez et le complexe Omnisport

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 315 000 € HT ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le lancement de la procédure adaptée ;

Exposé des motifs :

La commune d'Estaires envisage de réaliser des travaux de rénovation du parking central au complexe sportif Henri Durez sis rue de Merville à ESTAIRES.

En effet, la commune s'est engagée depuis plusieurs années à reverdir ses espaces publics, notamment les lieux de stationnement. Ici, l'objet des travaux n'est pas la réfection d'un parking existant, mais la réelle transformation en un parking végétalisé et drainant le souci du respect de la loi ZAN.

Objet de la délibération : Marchés publics – Travaux d'aménagement du parking du Collège Henri Durez – Lancement de consultation par procédure adaptée

Les travaux ont pour objets :

- le retrait du bitume existant délabré
- le décapage de terre végétale sur 20cm
- l'assainissement des eaux pluviales au maximum par infiltration via la création de noues
- la rénovation eaux usées avec mise en conformité
- la création d'un parking réalisé en grande partie par des pavés drainants à joints ouverts, avec poche de rétention sous stationnement pour de plus de 90 places.
- l'aménagement paysager afin de créer un parking végétalisé.

A ce jour, l'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 317 000, 00 € HT.

Le marché sera passé sous forme de la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le maire à lancer le marché selon la procédure adaptée conformément à la réglementation en vigueur pour les travaux d'aménagement d'un parking situé rue de Merville au Complexe sportif Henri Durez ;
- **d'approuver** la consultation des entreprises via une insertion dans un journal d'annonce légale ;
- **d'autoriser** le maire à signer les futurs marchés, avenants et tous documents relatifs à la présente décision ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026

publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

